



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dixième jour d'avril deux mille douze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Francis Ross, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire
- M^{me} Mélanie Lévesque, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 33 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, agit comme secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 7454-04-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en y ajoutant à Affaires nouvelles les points suivants :

- Préventionniste;
- Démission du représentant de l'AFOGÎM et nomination d'un nouveau représentant;
- Comité de travail MRC – Cégep de Matane

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7455-04-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012 a été courriellé à chacun des maires le 29 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012 du Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

SOMME RÉCLAMÉE 2004-2005 À COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS EAU BOIS POUR DES REDEVANCES DE LA COUPE DE BOIS FAIT SUR LES LOTS INTRAMUNICIPAUX

Le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, Monsieur André Renaud, informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement aux démarches entreprises dans ce dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7456-04-2012

Formations de l'inspecteur régional, autorisation adressée aux municipalités participantes au service

CONSIDÉRANT QU'une lettre explicative et de la documentation relative aux formations (3) auxquelles désire participer, l'inspecteur régional, au cours de l'année 2012, ont été expédiées aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont nécessaires dans le cadre des fonctions de l'inspecteur régional et que par conséquent amélioreront ses connaissances et le maintiendront au fait des changements sur la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes au service d'inspection régional acceptent de défrayer les coûts reliés à ces formations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise l'inspecteur régional à participer aux formations demandées soit :
 - Permis...pas permis...
 - Insalubrité des bâtiments – module 1 et 2
 - Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, R. 22 : La lecture des plans et les demandes de permis
2. autorise la MRC de La Haute-Gaspésie à facturer les coûts reliés à ces formations aux municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FRAIS ADMINISTRATIFS CHARGÉS AU PROJET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME

Le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, Monsieur André Renaud, informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie des avancés ainsi que des suites à venir dans le dossier relatif aux frais administratifs chargés au projet Haute-Gaspésie en Forme.

MRC

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7457-04-2012

Listes des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 17 654,50 \$
Comptes payés, pour un total général de 207 551,71 \$
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 68 574,37 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la rencontre de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMERO 7458-04-2012

Appui, Association canadienne pour la santé mentale – Proclamation Semaine nationale de la santé mentale 2012

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2012 sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne à être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité individuelle et collective qui doivent être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale trouve très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et lui achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent leur organisation cette année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE proclame, par la présente, la semaine du 7 au 13 mai 2012, Semaine de la santé mentale, sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience des forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7459-04-2012

Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie – renouvellement adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise, le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Haute-Gaspésie, en tant que membres de La Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie, pour l'année 2012, au coût de 143,72\$, taxes incluses. Lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7460-04-2012

CREGÎM – Renouvellement adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise, le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Haute-Gaspésie, en tant

que membres du Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, pour l'année 2012, au coût de 100 \$. Lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 2110494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMERO 7461-04-2012

Pacte rural, projet Activités communautaires

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Activités communautaires*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 8 000\$ au Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Activités communautaires*, lequel montant sera puisé dans le budget du Pacte rural 2012-2013 de la Municipalité de Rivière-à-Claude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7462-04-2012

Pacte rural, projet Fête du bois flotté 2012

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le CADERP pour le projet *Fête du bois flotté 2012*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 15 000\$ au CADERP pour le projet *Fête du bois flotté 2012*, lequel montant sera puisé dans le budget du Pacte rural 2012-2013 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7463-04-2012

Pacte rural, projet Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Cap-Chat pour le projet *Internet haute vitesse*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000\$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Internet haute vitesse*, lequel montant sera puisé dans le budget du Pacte rural 2012-2013 de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7464-04-2012

Pacte rural, projet Aménagement extérieur et paysagé – phase II

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Corporation Maison pour aînés Mer et Montagnes pour le projet *Aménagement extérieur et paysagé – phase II*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 8 000\$ à la Corporation Maison pour aînés Mer et Montagnes pour le projet *Aménagement extérieur et paysagé – phase II*, lequel montant sera puisé dans le budget du Pacte rural régional 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL, PROJET 5^E ÉDITION – RENDEZ-VOUS DES ARTS MARSOIS

Suite aux discussions relatives au projet 5^e édition – Rendez-vous des Arts Marsois déposé dans le cadre du pacte rural par le Comité de développement de Marsoui (CDM), le conseil des maires remet ce point au prochain conseil des maires qui se tiendra en mai.

BUDGET DU PACTE RURAL 2012-2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, Monsieur André Renaud, dépose au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie le solde de la répartition budgétaire du Pacte rural 2012-2013 de chacune des municipalités.

PROJET ACCUEIL ET INTEGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

RÉSOLUTION NUMERO 7465-04-2012

Modification de la résolution n^o 7260-10-2011 relative au protocole d'entente - projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 7260-10-2011 titrée *Signature protocole d'entente projet Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013*;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention accordée par la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM) est modifié, soit 52 950 \$ au lieu de 65 760 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie le dernier paragraphe de la manière suivante :

s'engage à respecter ses obligations et autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer le protocole d'entente relatif à la réalisation du projet *Mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante 2011-2013* et tout autre document administratif à cet effet entre la CRÉGIM et la MRC de La Haute-Gaspésie;

2. ajoute le paragraphe suivant :

La MRC s'engage à contribuer dans ce projet pour un montant de 9 335 \$, lequel sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉMISSION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL VVAP

Le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie de la démission de l'agent de développement culturel, M. Jean-Sébastien Barriault.

OUVERTURE DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL VVAP ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

Suite aux discussions relatives à l'ouverture du poste d'agent de développement culturel, le conseil des maires a pris la décision de ne pas procéder pour le moment à l'embauche d'un nouvel agent et de s'accorder un délai de 6 mois avant de réévaluer la pertinence d'y procéder.

AUTRES SUJETS

PROJET DE CONVENTION RELATIVE À L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Le point relatif au projet de convention relative à l'implantation du parc éolien sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est remis au prochain conseil des maires qui se tiendra en mai.

RÉSOLUTION NUMERO 7466-04-2012

Protocole d'entente pour une aide financière – ressource pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique et de diversification

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une demande d'aide financière de 100 000 \$ pour permettre l'embauche d'une ressource pour faciliter la mise en œuvre du *Plan de développement stratégique et de diversification économique* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comporte un montage financier global de 142 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT demande de lui faire part de la date de la fin du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à respecter ses obligations et autorise le préfet à signer le protocole d'entente pour permettre l'embauche d'une ressource pour faciliter la mise en œuvre du *Plan de développement stratégique et de diversification économique* (dossier : *La diversification et la restructuration économique de la MRC de La Haute-Gaspésie*, P5200-FSR-2616) avec le MAMROT;
2. s'engage à investir dans ce projet un montant de 42 900 \$, soit 17 142 \$ comme mise de fonds, 14 000 \$ pris dans le budget du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) et 11 858 \$ pris dans le budget du Pacte rural régional;
3. prévoit la fin de ce projet en décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7467-04-2012

Formation d'un comité de sélection pour l'embauche d'une ressource pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique et de diversification économique

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a déposé un projet pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique et de diversification économique au MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à embaucher une ressource pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique et de diversification économique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.4 de la *Politique de relations de travail*, la MRC de La Haute-Gaspésie doit former un comité de sélection pour embaucher un employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme le préfet, M. Allen Cormier, le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, et la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie, Mme Maryse Létourneau, cette dernière étant la personne possédant l'expertise dans le domaine, au comité de sélection pour le poste de ressource pour la mise en œuvre du Plan de développement stratégique et de diversification économique;
2. mandate le comité de sélection à engager une candidate déjà pressentie;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. André Renaud, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7468-04-2012

Convention Mise en œuvre de la stratégie de diversification économique avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la réalisation du projet relatif à la mise en œuvre de sa stratégie économique;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a alloué à la MRC, par le biais du programme *Fonds d'intervention stratégique régional*, une enveloppe de 50 000 \$ pour soutenir les actions en matière de diversification économique pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mise sur le partenariat avec les organismes du milieu pour assurer son développement économique, social et culturel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de signer la convention pour ce projet entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7469-04-2012

Modification de la résolution n° 7314-11-2011 Convention pour le projet Ressource en entrepreneuriat scolaire en Haute-Gaspésie, FISR-2410

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier le paragraphe numéroté 3 de la résolution n° 7314-11-2011;

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Renée Deschênes et la nomination de M. André Renaud à titre de directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner M. André Renaud signataire de la convention pour le projet *Ressource en entrepreneuriat scolaire en Haute-*

Gaspésie dans le cadre du programme *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR-2410)* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Carrefour Jeunesse emploi de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le paragraphe numéroté 3 de la résolution n° 7314-11-2011 de la manière suivante :

3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7470-04-2012

Demande d'aide financière d'Accès Micro-Crédit Gaspésie pour l'implantation des services de crédit communautaires dans le MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée auprès de chacune des MRC de la Gaspésie et la réponse positive obtenue par l'organisme de nos voisins jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement de proximité que le crédit communautaire accorde à chacun de ses promoteurs pour toute la durée du prêt et même par la suite si le besoin en est exprimé;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de service sur notre territoire et le besoin exprimé par des promoteurs du milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 7 000\$ à Accès Micro-Crédit Gaspésie pour compenser partiellement les coûts liés à leur implantation sur le territoire, lequel montant sera puisé dans le budget du Pacte rural régional 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7471-04-2012

Renouvellement de l'entente de service Administration des systèmes informatiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit renouveler l'entente de service relative à l'administration des systèmes informatiques, échue depuis le 31 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU DES MAIRES PRÉSENTS QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. signe avec Gaspésie Services Techniques, une entente de service afin que celui-ci prenne en charge toutes les activités relatives à l'opération de son système informatique tant au point de vue support au personnel que de la gestion quotidienne des équipements et de tâches nécessaires à son bon fonctionnement, au coût de 4 300\$, plus taxes ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7472-04-2012

Appel d'offres – réparation bâtiment MRC

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, dans la nuit du 20 mars dernier, un incendie dans le bâtiment de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces événements, la MRC de La Haute-Gaspésie devra aller en appel d'offres pour la réparation de son bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire à procéder aux appels d'offres pour la réparation de son bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7473-04-2012

Avenant à l'entente de gestion Programme d'aide financière aux MRC, signataire préfet

CONSIDÉRANT QU'une entente de gestion dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC a été signée le 31 mars 2011 avec le MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit établir des attentes et se fixer des objectifs avec un échéancier pour les réaliser. Ces attentes, objectifs et échéanciers sont inclus à l'annexe 1 de l'entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe 1 de l'entente de gestion a été modifiée et est jointe à l'avenant que la MRC a reçu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL DE LOCATION AVEC LE CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE

À titre informatif, le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, M. André Renaud, avise le conseil des maires que le CLD ne versera par les sommes du loyer durant la période d'inoccupation de leurs locaux suite à l'incendie survenu dans la nuit du 20 mars 2012.

RÉSOLUTION NUMERO 7474-04-2012

Formation 4^e colloque AGRCQ

CONSIDÉRANT QUE le 4^e colloque de L'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec se tiendra du 18 au 20 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement diverses formations relatives aux cours d'eau sont offertes;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Christian Pelletier, a déposé une demande afin d'assister à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'autorise pas le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Christian Pelletier, à assister au 4^e colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7475-04-2012

Délai demandé pour le dépôt du rapport financier 2011 du vérificateur externe

CONSIDÉRANT qu'avant le 30 avril, le directeur général doit déposer le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT qu'après ce dépôt, et au plus tard le 30 avril 2012, le rapport financier du vérificateur externe doit être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'un des organismes à être consolidé n'a pas encore fourni à la MRC ses états financiers;

CONSIDÉRANT que le rapport financier du vérificateur externe sera déposé ultérieurement au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 30 juin 2012 pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMERO 7476-04-2012

Abrogation, résolution n° 7434-03-2012 titrée Bureau disponible pour le préventionniste dans les locaux de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à ce que le préventionniste fasse le même travail auprès de toutes les instances de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste sera mieux encadré par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution n° 7434-03-2012 titrée Bureau disponible pour le préventionniste dans les locaux de la caserne de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préventionniste à occuper un bureau à la caserne de Sainte-Anne-des-Monts;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire de la MRC à signer un protocole d'entente à cet effet avec le directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Le vote est demandé.

Résultat : 6 pour
 2 contre

M. Judes Landry enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7477-04-2012

Nomination d'un représentant à l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT la démission du représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie à L'AFOGÎM, M. Marc-André Delisle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un autre représentant pour siéger à L'AFOGÎM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme M. Paul-Hébert Bernatchez représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'AFOGÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMERO 7478-04-2012

Comité de travail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Cégep de Matane dans le but d'améliorer la formation en Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la formation académique et administrative est toujours un prérequis au développement économique et social;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du Cégep de Matane à Sainte-Anne-des-Monts fait face à une baisse de fréquentation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît l'importance de la pérennité du développement de la formation à Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. forme le comité de travail suivant, entre la MRC et le Cégep de Matane, lequel aura pour objet d'améliorer l'offre de formation du Cégep à Sainte-Anne-des-Monts :

Les membres : Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui
Monsieur André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire MRC
Monsieur Allen Cormier, préfet MRC
et les représentants nommés par le Cégep de Matane

2. débourse les frais de déplacement des élus nommés à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

Aucune.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE DES PROGRAMMES DE LA SHQ

À titre d'information, le rapport de fin d'année financière 2011-2012 pour les programmes de la Société d'habitation du Québec est déposé au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

Aucune.

RÉSOLUTION NUMERO 7479-04-2012

Remplacement d'un préposé aux opérations des écocentres

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Bernier, responsable aux opérations des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis, sera absent pour une période d'environ six mois de son travail;

CONSIDÉRANT QUE, durant son absence, M. Nicolas Dionne, préposé aux opérations des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis, et M. Bruno Bernatchez, préposé aux opérations et opérateur de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts le remplaceront;

CONSIDÉRANT QUE durant la période estivale, M. Dionne et M. Bernatchez travailleront à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE M. Régis Lévesque est le seul préposé aux opérations à l'écocentre de Mont-Louis disponible;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes prendront des vacances au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie aura besoin d'une aide supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE forme un comité de sélection pour recruter un ou des préposés aux opérations des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis, lequel est composé de M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, et de M. Christian Pelletier, responsable du développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Claudette Robinson, il est résolu de lever la séance à 20 h 02.

Allen Cormier,
Préfet

André Renaud,
Directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».